

**Procès-verbal n°04-2024 du Conseil d'établissement scolaire  
Jeudi 03 octobre 2024 à 18h00, au Stand de Vauvrise de Bex**

La séance débute à 18h00.

---

**Liste des présences**

**Présences :**

Mme	Carmen DUBOIS	Municipalité de Bex, Présidente
M.	Pierre-André BURNIER	Municipalité de Gryon, Vice-Président
Mme	Claire BERTOLINI	Direction des écoles de Bex
Mme	Biljana PETROVIC	Représentante des enseignants, secteur primaire
Mme	Hélène AUCLAIR	Représentante des enseignants, secteur secondaire
M.	Cédric PARVEX	Représentant des parents d'élèves de Bex, secteur primaire
Mme	Jannick BADOUX	Représentante des parents d'élèves de Bex, secteur secondaire.
Mme	Lydia GENET	Représentante de la FSG
M.	Sébastien MAZZUCCO	Représentant de l'Harmonie du Chablais
M.	Vincenzo ANTONELLI	Représentant du FC Bex
Mme	Virginie FANKHAUSER	Secrétaire du Conseil d'établissement

**Excusés :**

Mme	Isabelle HERMOSILLA	Représentante des parents d'élèves de Gryon
M.	Baptiste GUERIN	Représentant du Conseil communal de Bex

**Ordre du jour :**

0. Accueil et bienvenue
1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2024
3. **Informations de la Présidente :**
  - Réfectoire
  - Transports Ollon (gym/piscine)
  - Démission de Mme Hermosilla
4. **Informations de la Directrice :**
  - Congés joker et congés d'établissement
5. Assemblée des parents
6. Divers et propositions individuelles

## **0. Accueil et bienvenue**

La séance se déroule au Stand de Vauvrise. Mme la Présidente souhaite la bienvenue à tous les membres présents ce soir. Elle informe les membres que M. Guérin s'est excusé pour cette séance. Quant à Mme Hermosilla, elle a démissionné du Conseil d'établissement scolaire, faute de temps à lui y consacrer. Sa démission a été envoyée, en bonne et due forme, par écrit, à Mme la Présidente, en date du 17 septembre 2024.

## **1. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **2. Approbation du PV de la séance du 13 juin 2024**

Le procès-verbal de la séance du 13 juin 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents (après une petite modification apportée au point « boîte mail du Conseil d'établissement » dans les divers : « La mauvaise qualité des contrôles dentaires effectués par le cabinet en charge trop rapide »).

## **3. Informations de la Présidente**

### Réfectoire

Pour donner suite à l'alerte donnée par le responsable du réfectoire, dû au cruel manque de place dans les locaux destinés à recevoir les enfants qui y mangent tous les midis, la Municipalité a trouvé une alternative à cette problématique.

En effet, il a été décidé d'instaurer deux services pour le repas de midi, dès le lundi 09 septembre 2024 :

- Les élèves de 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> année prennent leur dîner de 11h50 à 12h20.
- Les élèves de 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> année prennent leur dîner de 12h30 à 13h00.

Lorsqu'ils ne mangent pas, les enfants ont la possibilité de se rendre dans les locaux du centre des jeunes « Le Minot », afin de patienter. Une personne a été engagée, pour l'année scolaire, par la commune, afin de les surveiller, de 11h50 à 13h20, tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis, hors vacances scolaires. Si les jeunes ne vont pas au « Minot », ils sont sous la responsabilité de leurs parents.

Un courrier a été adressé dans ce sens à chacun des parents pour les en informer.

Les premiers retours quant à ces changements sont positifs tant du côté des responsables du réfectoire, de la surveillante du Minot que des enfants. Quelques petits ajustements pourraient encore être faits si nécessaire.

Pour rappel, le réfectoire sera agrandi lors de la construction du nouveau Collège de la Cible mais dans cette attente il faut trouver des alternatives.

Une solution envisageable pour l'avenir serait peut-être l'horaire continu ?

Mme Bertolini explique encore qu'elle a eu des échanges avec le responsable du réfectoire concernant les cours facultatifs qui sont donnés aux élèves du secondaire durant la pause de midi. Cela afin de gérer au mieux l'organisation des repas.

## Transports Ollon (gym/piscine)

En prévision de la future suppression de ligne des TPC (mi-décembre), en direction du Collège de Perrosalle, où se rendent les élèves bellerins pour la gym et la piscine, il a fallu trouver une alternative ayant le moins d'impact tant financièrement pour la commune que logistiquement pour les écoles. La solution retenue est qu'un transporteur privé fasse les trajets.

Par conséquent, Closillon Tours S.A., a été engagé par la Commune de Bex, pour l'année scolaire 2024-2025. Le contrat sera reconduit, en fonction des besoins, pour les années suivantes.

Il y a donc 4 classes de 5<sup>ème</sup> année qui se rendent chaque jeudi et vendredi matin à Ollon pour la gym et toutes les classes de 3-6P qui se rendent, par intervalle, à la piscine, les jeudis et vendredis matin.

Afin de diminuer les coûts de transport, les trajets sont rentabilisés au maximum par les 2 minibus qui effectuent les différents trajets.

Mme Dubois nous informe que les TPC avait également fait une offre mais bien moins avantageuse que Closillon Tours S.A., d'où le refus de la Municipalité de travailler avec eux.

Il y a par ailleurs de nombreux soucis actuellement avec les Transports Publics du Chablais à Bex et la Municipalité leur a récemment fait part de son mécontentement.

M. Burnier, Syndic de Gryon, explique que la situation est identique à Gryon.

Toujours dans le thème des transports, Mme Dubois mentionne que le Règlement des transports scolaires est en cours d'élaboration.

## Démission de Mme Hermosilla

Pour donner suite aux nombreuses absences de Mme Hermosilla, lors des précédentes séances, Mme la Présidente a pris contact avec elle afin d'en connaître les raisons. En effet, Mme Hermosilla est passablement occupée par différentes obligations personnelles et ne peut par conséquent pas continuer à exercer sa fonction au sein du Conseil d'établissement, comme elle le souhaiterait. Elle a donc adressé officiellement, par écrit, sa démission à Mme la Présidente, en date du 17 septembre dernier. ***Elle terminera donc son mandat en date du 31 octobre 2024***, le préavis d'un mois pour la fin d'un mois exigé sera ainsi respecté.

De plus, elle tenait à remercier l'ensemble des membres du Conseil d'établissement pour la qualité des échanges et l'ensemble du travail accompli par tout un chacun.

Le conseil d'établissement doit être composé de 12 membres issus à parts égales :

### **1.) Des autorités communales :**

- Le/la Municipal/e en charge des écoles de la Commune de Bex
- Le/la Municipal/e en charge des écoles de la Commune de Gryon
- Un membre représentant le Conseil communal de Bex

### **2.) Des représentants des parents d'élèves :**

- Un/e représentant/e des parents d'élèves du secteur primaire de Bex
- Un/e représentant/e des parents d'élèves du secteur secondaire de Bex
- Un/e représentant/e des parents d'élèves de Gryon

### **3.) Des représentants des milieux et organisations concernés par la vie de l'établissement**

- Trois représentants des sociétés et associations de Bex

### **4.) Des représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement**

- La Directrice ou le Directeur de l'établissement scolaire de Bex
- Un/e représentant/e des enseignants de primaire de Bex
- Un/e représentant/e des enseignants de secondaire de Bex

Par conséquent, Mme Hermosilla devra être remplacée par un parent de Gryon. Si personne ne venait à être intéressé, le quart parent serait représenté uniquement par des parents de Bex, ce qui ne serait pas représentatif de l'intégralité des parents d'élèves de l'EPS Bex et donc dommageable.

*M. Burnier, Syndic de Gryon, va tenter d'approcher certains parents qui pourraient être intéressés. Il informera les membres des retours reçus.*

*Un mail préparé par Mme Fankhauser sera également transmis à tous les parents d'élèves de Gryon, du degré secondaire, par le biais des écoles.*

#### 4. Informations de la Directrice

##### Congés joker et congés d'établissement

Depuis la rentrée scolaire 2024-2025, les parents des élèves du canton de Vaud, ont la possibilité de faire appel à deux types de congés pour leurs enfants :

- 1.) Les congés motivés
- 2.) Les congés joker (6 demi-journées)

Dans le premier cas, les parents doivent formuler la demande, le plus rapidement possible, via le formulaire qui se trouve en fin de cahier de communication/agenda scolaire, au maître de classe de leur enfant. L'enseignant transmettra alors le formulaire à la Direction des écoles qui validera ou non la demande. Pour les absences supérieures à 18 demi-journées par année scolaire, la demande doit être motivée par un courrier des parents, hors formulaire. La décision d'octroi ou de refus du congé est alors prise par le Département selon les conditions définies.

Dans le deuxième cas, les parents doivent également compléter le formulaire se trouvant en fin de cahier de communication/agenda scolaire et le transmettre à l'enseignant au minimum 2 jours avant. Cependant aucune justification n'est nécessaire. Le congé joker est automatiquement validé, pour autant qu'il respecte certaines conditions :

- ⇒ Au maximum 2 demi-journées de congé joker à la fois
- ⇒ Au maximum 6 demi-journées de congé joker par année scolaire
- ⇒ Interdiction de prendre des congés joker si l'élève a déjà eu l'équivalent de 2 semaines de congé durant l'année scolaire.
- ⇒ Impossible le 1<sup>er</sup> jour d'école de l'année scolaire
- ⇒ Impossible lors de sorties/courses d'école/camps, etc..
- ⇒ Impossible lors des examens divers

*Le congé joker a été introduit à la rentrée scolaire d'août. De ce fait, la demande de Mme Bertolini est de moduler un peu les congés accordés par le Conseil d'établissement, soit deux demi-journées par année scolaire, comme suit :*

- ✓ **Le mercredi matin avant l'Ascension** (comme actuellement)
- ✓ **Le vendredi après-midi avant les vacances d'été** (en lieu et place du vendredi après-midi avant les vacances de Noël)

Pour rappel, cela se faisait ainsi auparavant.

Pour donner suite au vote de tous les membres présents ce soir, il a été décidé de valider la demande de Mme Bertolini. Cela sera donc mis en place cette année déjà et les élèves auront donc l'école avec horaire normal, le vendredi 20 décembre 2024.

L'information sera donnée aux parents par le biais de la Direction des écoles.

## **5. Assemblée des parents**

Comme le veut le Règlement du Conseil d'établissement scolaire, Chapitre II, Art. 9 « Assemblée des parents », une assemblée devra se tenir d'ici fin de l'année 2024. La date est donc fixée au :

**Jeudi 07 novembre 204 à la Grande Salle du Parc de Bex.**

Les convocations ont été transmises aux parents.

*Mme Badoux propose une rencontre à Mmes Dubois et Bertolini afin de pouvoir discuter au préalable des éventuels sujets qui pourraient être abordés par les parents, lors de cette assemblée. Toutes deux acceptent avec plaisir.*

## **6. Divers et propositions individuelles**

### Journée internationale à pied à l'école – 20 septembre 2024

A l'occasion de la Journée internationale à pied à l'école, les représentants du quart parents au sein du Conseil d'établissement, ont organisé un nouvel évènement festif.

Comme l'année précédente, les enfants avec ou sans leurs parents, pouvaient se rendre à différents points de rencontre, afin de participer aux cortèges, sous la surveillance d'adultes munis de gilets jaunes, se rendant tous sur le site de la Servanne.

Pour égayer le trajet, les enfants pouvaient se munir d'instruments de musique divers.

A leur arrivée à l'école, ils étaient accueillis et récompensés par un petit pain offert gracieusement par la Commune et un café offert aux parents.

Mme Dubois remercie Mme Badoux pour son intervention au Conseil communal, lors de laquelle elle a remercié la Commune.

Mme Bertolini remercie le quart parents pour la belle organisation de la journée.

### Conseil d'établissement

Mme Badoux informe les membres qu'elle quittera le Conseil d'établissement, à la fin de cette année scolaire, soit le vendredi 28 juin 2025. Il faudra par conséquent pourvoir à son remplacement. En effet, elle n'aura plus d'enfants scolarisés au sein de l'EPS Bex et pour ce faire elle ne pourra plus représenter les parents d'élèves.

Pour la fin de cette législature, soit jusqu'en juin 2026, si M. Shpejtim Tolaj accepte de prendre la place de M. Cédric Parvex pour les représentants des parents d'élèves de Bex, pour le degré primaire, M. Parvex pourrait reprendre la place de Mme Badoux. En effet, M. Tolaj est le seul vienne-ensuite, qui avait été choisis lors de la dernière élection, qui est encore éligible.

***Mme Dubois va prendre contact prochainement avec M. Shpejtim Tolaj afin de voir s'il serait intéressé ?***

### Cours de premier-secours

***Mme Badoux demande si des cours de premiers secours sont prévus dans le cadre de l'école ?***

Mme Bertolini répond que cela se fait dans le cadre des journées hors cadre (semaine 38) ainsi que via l'OCOM santé (9-11S). Cette année, cela se fera également pour certaines classes de 10<sup>ème</sup>, dans le cadre du cours de sciences.

## Bibliothèque

***Mme Dubois demande si, selon le plan d'études roman (PER), des visites à la bibliothèque sont obligatoires une fois par semaine, par exemple ?***

Selon Mme Bertolini cela n'est pas obligatoire. Chaque enseignant fait comme il le souhaite. Mme Petrovic, enseignante de primaire, mentionne que de nombreux enseignants le font même si cela n'est pas obligatoire. En revanche, la bibliothèque propose au minimum deux animations par degré qui sont obligatoires pour toutes les classes.

## « Bex en fête » et fête des écoles

Mme Genet tient à féliciter le comité d'organisation de « Bex en fête ! » qui, selon elle, a géré cela de main de maître. La fête fût belle et malgré la météo un peu capricieuse durant la deuxième partie de journée, tout s'est bien déroulé. Les sociétés étaient enchantées.

La Fête des écoles a également rencontré un franc succès. Tout le monde y a donc trouvé son compte avec la nouvelle mouture.

## Parking de l'église catholique – contrôles renforcés

***Selon M. Mazzucco, la situation est toujours catastrophique à la Servanne, cela malgré le fait que des agents de police y soient présents. Qu'est-il prévu de faire concrètement pour améliorer la situation ?***

Mme Dubois explique que son collègue Municipal en charge de la police est conscient de la problématique et qu'il l'a déjà relevée à plusieurs reprises à l'EPOC. Il n'est pas non plus satisfait de cette situation.

Mme Dubois renouvelera sa demande auprès de son collègue en espérant que les choses puissent s'améliorer rapidement. Elle précise également que la commune n'est que locataire du parking appartenant à la Paroisse Catholique et qu'elle ne peut par conséquent pas faire de modifications logistiques, sans son accord au préalable.

Elle précise cependant que des travaux vont être effectués prochainement, au niveau de l'entrée et de la sortie du parking, afin d'éviter aux usagers de devoir emprunter le chemin de Vuarrens. Ceux-ci sont prévus sur le devant de l'arrêt de bus actuel.

De plus, la signalisation déjà en place pour interdire à toute personne non autorisée de pénétrer sur le parking de la Paroisse Catholique, va être replacée afin d'être visible par tous.

La sécurité des enfants est un des enjeux primordiaux et pour ce faire il faut également que les mentalités des parents changent et qu'ils arrêtent de venir amener leurs enfants en voiture et stationnent de manière illégale aux abords des routes ou dans le parking des enseignants.

Mme Badoux suggère de responsabiliser les parents en créant un groupe de parents qui feraient de la prévention auprès d'autres parents. Cette idée pourrait être évoquée lors de l'assemblée des parents qui aura lieu prochainement.

M. Antonelli n'est pas convaincu par cette solution et dit que cela dure depuis assez longtemps maintenant, qu'il faut donc agir en amendant les contrevenants, par le biais des concierges (dans le parking) ou des policiers (hors parking).

Mme Bertolini ajoute que cette problématique perdure depuis de nombreuses années ; lors de chaque rentrée scolaire, les parents sont pourtant informés par mail et lors des réunions de parents à ce sujet, mais les choses ne changent pas.

## AGENDA

La prochaine séance du Conseil d'établissement scolaire est fixée au :

⇒ **Jeudi 9 janvier 2025 à 18h00 au Stand de Vauvrise.**

Il n'y a plus de questions ni remarques, la Présidente clôture la séance à 19h30.

Bex, le 03 octobre 2024 / vcf